



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/23
26 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

APERÇU DES QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Projets et activités présentés à la 37^e réunion

Projets proposés par les agences et partenaires bilatéraux

1. La valeur totale des projets et activités proposés par les agences d'exécution et bilatérales au Secrétariat du Fonds aux fins de présentation à la 37^e réunion est de 324 810 469 \$US (comprenant les coûts d'appui des agences, s'il y a lieu). Le montant demandé est de 168 417 180 \$US et comprend les tranches pour les plans sectoriels et les projets de bromure de méthyle.

Examen du Secrétariat des projets et des activités proposés

2. L'examen des propositions de financement des projets et des activités par le Secrétariat a donné lieu à la recommandation d'approbation générale de 78 projets d'investissement et autres activités, pour un montant de 22 352 250 \$US. Trente-trois projets d'investissement et autres activités, représentant une valeur de 11 133 953 \$US ont été retirés ou reportés, y compris des projets dont l'information était inadéquate ou dont l'admissibilité était douteuse. Vingt-quatre projets d'investissement et plans de secteurs sont proposés aux fins d'examen individuel, pour une valeur de financement demandé de 133 896 869 \$US.

État du Fonds

3. Au moment d'écrire ces lignes, le Fonds multilatéral dispose d'environ 64 millions \$US en ressources pour financer les activités.

Questions soulevées pendant l'examen des projets

Plans de gestion des frigorigènes et plans d'élimination en phase finale

4. Le portefeuille de projets proposés à cette réunion comprend une demande d'approbation d'un projet d'élimination en phase finale pour un pays à faible volume de consommation (PFV) (Jamaïque) et 2 demandes de préparation de plans d'élimination en phase finale pour des (PFV). Le Comité exécutif discutera au point 10 de l'ordre du jour de la possibilité de présenter de nouveau les activités d'un plan de gestion des frigorigènes (PGF) dans le cadre d'un nouveau plan de gestion de l'élimination finale. Le Sous-comité sur l'examen des projets pourrait souhaiter examiner les propositions de projets concernées en vertu de leur propres mérites et convenir que toute recommandation positive sera attribuable aux résultats des discussions du Comité exécutif au point 10 de l'ordre du jour.

Plans d'élimination dans le secteur de la réfrigération

5. Comme l'entretien de l'équipement de réfrigération est souvent effectué par les mêmes entreprises qui fabriquent de l'équipement de réfrigération, et qui consomment des CFC pour ces deux activités, il est difficile de séparer dans un même pays la consommation aux fins d'entretien (qui fait l'objet d'un PGF) de la consommation aux fins de fabrication (qui fait l'objet de projets de réfrigération domestique et commerciale). Il pourrait ne pas être possible de déterminer de façon précise, les réductions dans la consommation qui s'appliquent dans le cadre du PGF et qui

visent le sous-secteur de l'entretien et les réductions qui s'appliquent dans le cadre d'un plan d'élimination et qui visent le sous-secteur de la fabrication. Le Sous-comité sur l'examen des projets pourrait prier les pays visés à l'article 5 et les agences d'exécution, si possible, de ne pas séparer la fabrication de l'entretien dans les projets proposés mais plutôt de présenter des plans d'élimination sectoriels qui couvrent l'ensemble du secteur et qui visent à éliminer tous les CFC, s'il y a lieu.

Plans de gestion des frigorigènes pour les PFV

6. Deux propositions de PGF pour des pays à consommation élevée ont été présentés à la 37^e réunion. Une des propositions porte sur un financement à long terme et des paiements par tranches dans le but de réduire la consommation dans le sous-secteur de l'entretien d'équipement de réfrigération de 50 pour cent en 2005 et de 85 pour cent en 2007. Il faut noter que ce projet ne constitue pas un engagement à respecter les obligations de réduction en vertu du Protocole de Montréal car il s'agit d'un pays dont le niveau de consommation est élevé et dont les CFC ne font l'objet d'aucune assistance dans un secteur ou sous-secteur. De plus, il n'offre aucun engagement à maintenir une réduction durable et permanente de la consommation.

7. Le Secrétariat a déjà remis en question la pertinence et l'efficacité des PGF pour les pays dont le volume de consommation est élevé. Ce problème peut être réglé en préparant des plans de secteurs s'appliquant à l'ensemble du secteur de la réfrigération, comme indiqué au paragraphe 5. La décision 31/48 c) sur les lignes directrices des PGF porte, entre autres choses, sur le financement de l'élaboration de stratégies à long terme pour le secteur de la réfrigération (et non le sous-secteur de l'entretien). Compte tenu que l'on continue à élaborer des PGF pour le sous-secteur de l'entretien dans les pays à consommation élevée, le Sous-comité sur l'examen des projets pourrait déterminer que les accords liés aux résultats comprenant des étapes intermédiaires ne répondent pas aux besoins car il est impossible de déterminer les éliminations partielles avec précisions tant que les CFC n'ont pas été complètement éliminés dans le secteur de la fabrication. Le cas échéant, le PGF pourrait avoir pour objet de réaliser une élimination complète, tout comme s'il faisait partie d'un plan d'élimination des CFC ou d'un plan sectoriel.

Projets dont les délais de mise en œuvre entraînent une situation de non-conformité

8. Deux plans de secteur dont les délais de mise en œuvre et les réductions de consommation proposés ne permettront pas de respecter les objectifs de conformité du Protocole de Montréal correspondants sont présentés à la 37^e réunion du Comité exécutif. Le premier a pour but d'éliminer l'utilisation du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales en Égypte. Cette proposition prévoit un délai de mise en œuvre de 4 ans et n'aurait pas pour résultat de permettre à l'Égypte de respecter son obligation de réduire sa consommation de Bromure de méthyle (BM) de 20 pour cent en 2005 ou d'atteindre un niveau représentant un gel du niveau de référence pour 2002. La deuxième proposition porte sur une élimination dans le secteur des agents de transformation en Chine. Le projet entraînerait la réduction de la consommation de tétrachlorure de carbone exigée pour 2010, mais le niveau de 85 pour cent de réduction de la valeur de référence de 1998-2000 ne serait atteint lui aussi qu'en 2010, cinq ans après l'échéance. Le Comité exécutif pourrait souhaiter déterminer s'il désire examiner les projets et

les activités qui ne donnent pas lieu au respect des obligations en matière de conformité du Protocole de Montréal, et le cas échéant, dans quelles circonstances il désire les examiner.

Réduction de la consommation dans le secteur des refroidisseurs d'eau

9. Les dernières directives du Comité exécutif concernant l'examen de projets visant à réduire la consommation dans les refroidisseurs d'eau ont été émises par la 12^e réunion du Comité exécutif. Les directives indiquaient qu'en raison de l'efficacité nettement supérieure des refroidisseurs d'eau modernes, les programmes de remplacement des refroidisseurs d'eau produisaient des économies qui permettaient de récupérer presque tous les coûts en quelques années. Les directives indiquaient également que cette raison suffit pour ne pas accorder la priorité aux programmes d'adaptation des refroidisseurs d'eau. Par contre, en raison des économies, les coûts différentiels admissibles pour le remplacement des refroidisseurs d'eau seront sans doute très faibles. C'est pour cette raison que les projets du Fonds portent très peu d'attention sur les refroidisseurs d'eau. Deux projets fondés sur des prêts ont été approuvés récemment, un pour la Thaïlande (26^e réunion) et un pour le Mexique (28^e réunion). Un autre projet pour les refroidisseurs d'eau a été proposé au Comité exécutif (37^e réunion) comme projet de coopération bilatérale par le gouvernement de la France, au coût de 1 million \$US, dans le cadre d'un projet d'efficacité énergétique de 16 millions \$US. Le Secrétariat n'a pas fait de recommandation pour ce projet car il n'existe pas de directives à cet effet. Le Sous-comité sur l'examen des projets pourrait souhaiter demander au Secrétariat de ré-examiner le sous-secteur des refroidisseurs d'eau et de présenter à une réunion ultérieure du Comité exécutif un rapport sur la mise à jour des directives qui tiendrait compte des commentaires émis par le Comité exécutif à la 37^e réunion.

Transfert des projets de renforcement des institutions

10. Le gouvernement du Mexique a informé le Secrétariat qu'il aimerait que l'ONUDI assure dorénavant la mise en œuvre de ses projets de renforcement des institutions. Le projet, qui arrive à la fin de sa cinquième prorogation, est actuellement mis en œuvre par le PNUD. L'ONUDI a proposé un projet pour une sixième prorogation dans les cadre des amendements à son programme de travail de 2002. Cette situation sera débattue au point 7 de l'ordre du jour. Le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif de prendre note du transfert du projet du PNUD à l'ONUDI pour la partie non dépensée du projet actuel.

Plan du secteur des solvants en Chine

11. La 36^e réunion du Comité exécutif a approuvé la somme de 6 963 000 \$US pour le programme de mise en œuvre de 2002 du plan d'élimination sectorielle dans le secteur des solvants de la Chine (décision 36/50). Le programme a été approuvé sous réserve qu'aucun décaissement ne soit effectué jusqu'à ce que l'information sur l'utilisation du tétrachlorure de carbone comme solvant n'ait été fournie. Le PNUD a remis un autre rapport périodique au Secrétariat. Malheureusement, la Chine est actuellement dans l'impossibilité de fournir les données demandées à la décision 36/50. Aucun décaissement n'a été effectué. Cette mise au point faite au Comité exécutif à titre d'information.

Projets présentant des données divergentes : application de la décision 34/18

12. Des divergences dans les données sur la consommation restante dans le secteur ou le sous-secteur concerné et la consommation à éliminer dans le cadre du projet ont été relevées dans 24 projets pour trois pays, l'Inde, L'Iran et la Pakistan, lors de l'examen des propositions des projets d'investissement présentés à la 37^e réunion.

13. En vertu du paragraphe b) de la décision 34/18, une liste de tous les détails pertinents de ces projets a été préparée pour le Comité exécutif à l'annexe I de ce document, aux fins d'information. Les projets n'ont pas été proposés à la réunion, comme l'exige le paragraphe a) de la décision.

Annexe I**Liste des projets présentant des divergences de données**

1. En vertu de la décision 34/18, les projets suivants ont été reçus par le Secrétariat mais présentent des divergences entre la consommation devant être éliminée dans le cadre des projets et la consommation restante restant à régler. La consommation a été calculée selon les données communiquées aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone par les pays concernés et les données sur la consommation indiquées dans les projets approuvés par le Comité exécutif. Les projets n'ont pas été inclus dans le portefeuille de projets présentés à la 37^e réunion. Les détails sur la consommation pour chacun des projets, exigés à la décision 34/18, sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Pays et projet	Secteur/sous-secteur	Consommation totale rapportée dans le secteur/sous-secteur (tonnes PAO)	Consommation restante à régler dans le secteur/sous-secteur (tonnes PAO)	Consommation pour le projet (tonnes PAO)	Date d'établissement de la capacité de production	Coût du projet comme proposé (coût des agences inclus) (\$US)
Inde						
Bharat Electronics Limited, Bangalore	Solvants/CFC-113	0	-21,8	16	1986	179 660
Iran						
Neuf projets proposés dans les sous-secteurs de la réfrigération domestique et commerciale – PNUD	Consommation dans l'ensemble du secteur de la réfrigération	1 920 (consommation totale dans le secteur de la réfrigération en 1999 rapportée en mai 2001)	502,95	958	Avant 1995	1 896 146
Deux projets de groupe dans le sous-secteur de la réfrigération domestique et commerciale proposés par l'ONUDI					Avant 1995	1 444 874
Un PGF comprenant 3 sous-projets proposé par l'ONUDI					S.o.	6 734 912
Pakistan						
Un PGF comprenant 4 sous-projets proposé par l'ONUDI	Toute la consommation de substances du groupe I de l'annexe A	1 422 (donnée de 1999 comme point de départ) 1 942 (donnée de 2000)	251 (point de départ – option 2) 487 (point de départ – option 1)	859,3	S.o.	3 312 805
Quatre projets dans le secteur des mousses proposés par la Banque mondiale					Avant 1995	961 543
PEL Appliances Limited	Solvants/TCA	2,5 (25 tonnes métriques)	2,5 (25 tonnes métriques)	8,8 (88 tonnes métriques)	Avant 1995	228 098

Note : Un résultat négatif indique un excédent de consommation dans les projets non achevés du secteur de la consommation